



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET
COMMUNE DU
PERRAY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-22

Séance du 06/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 23

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation
30/03/2023

Date d'affichage
30/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

13/04/2023

et publication du :

13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. BONDON Pierre donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à Mme LE MINDU Isabelle, M. COUJANDASSAMY Bruno donne pouvoir à Mme RANGER Michelle

Etai(ent) absent(s) :

Mme LAZRAK Dounia

Etai(ent) excusé(s) :

M. BONDON Pierre, Mme BOURABA Jessica, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme DEVILLIERS Evelyne, M. TESSIER Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GALLET Laurence

Objet : Affaires financières - Affectation du résultat - Exercice 2022

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment des articles L 2311-5 ;

VU le Compte de Gestion 2022 ;

VU le Compte Administratif 2022 ;

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BU-078-217804863-20230407-202322-BF

VU les résultats de l'exercice budgétaire 2022 comme ci-après,
Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré le compte administratif statuant sur les résultats de l'exercice, décide
d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
FONCTIONNEMENT		
A	RESULTAT DE L EXERCICE	1 033 423, 30 €
B	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (002 du compte administratif)	3 659 131, 62 €
C	TOTAL A AFFECTER	4 692 554, 92 €
INVESTISSEMENT		
	RESULTAT D EXECUTION DE L'EXERCICE	283 941, 13 €
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	-1 024 731, 98 €
D	RESULTAT CUMULE	-740 790, 85 €
E	SOLDES DES RESTES A REALISER	485 758, 98 €
F	BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-255 031, 87 €
AFFECTATION		
G1	AFFECTATION AU 1068 (affectation obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement)	255 031, 87 €
G2	AFFECTATION AU 1068 (mise en réserve)	0 €
G3	AFFECTATION AU 1068 (G1+G2)	255 031, 87 €
H	REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 (Résultat de fonctionnement reporté – excédent)	4 437 523, 05 €

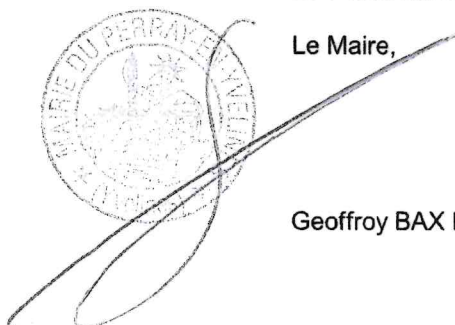
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à la majorité

Abstention : 6 - Mme IKHELF Dalila, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, Mme RANGER Michelle, M. VIN Jean-Claude, M. COUJANDASSAMY Bruno (représenté par Mme RANGER Michelle)

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 7 avril 2023

Le Maire,



Geoffroy BAX DE KEATING